

TSX INC. ET ALPHA EXCHANGE INC.

AVIS D'APPROBATION

FONCTIONNALITÉS DE TAILLE MINIMALE POUR APPARIEMENT ET DE QUANTITÉ MINIMALE

Introduction

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et à l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes applicables aux bourses reconnues, TSX Inc. (la « **TSX** ») et Alpha Exchange Inc. (« **Alpha** ») adopteront certaines modifications proposées des fonctionnalités de taille minimale pour appariement et de quantité minimale à la TSX et à Alpha, lesquelles ont été approuvées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, comme indiqué dans l'avis de projet de modification et sollicitation de commentaires (la « **sollicitation de commentaires** ») publié par la TSX et Alpha (les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.

Résumé des modifications

Les modifications peuvent être consultées [ici](#).

Les modifications des Règles de la TSX ou du Guide des politiques de négociation d'Alpha ne sont pas tenues de rendre compte des modifications.

Commentaires reçus

La sollicitation de commentaires a été publiée par la TSX et Alpha le 3 avril 2025; aucun commentaire n'a été reçu.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur le 23 juin 2025.